

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06

Date: 21 juin 2007

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit :

Mme la juge Elizabeth Odio Benito

M. le juge René Blattmann

M. le juge Adrian Fulford

Greffier :

M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c/ THOMAS LUBANGA DYILO

Public

**Enregistrement de la procuration donnée par Me Bapita au Conseil principal au
Bureau du Conseil public pour les victimes**

Le Bureau du Procureur

M. Moreno Ocampo, Procureur

Mme Bensouda, Procureur adjoint

M. Withopf, Premier substitut du

Procureur

Le conseil des victimes

Me Massidda, Conseil principal au BCPV

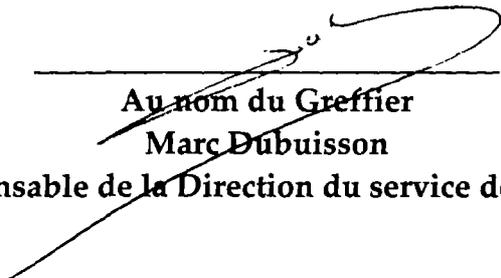
M. Lubanga dyilo

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale,

VU la correspondance adressée au Greffier en date du 19 juin 2007, par laquelle Me Bapita autorise le Conseil principal au Bureau du conseil public pour les victimes à avoir accès à toute information concernant les demandeurs qu'elle représente et demande que tous documents publics et/ou confidentiels, enregistrés ou déposés dans la situation en République démocratique du Congo et dans l'affaire *Le Procureur c/ Thomas Lubanga Dyilo* qui lui sont notifiés soient également notifiés à Me Massidda (la « Correspondance »),

ENREGISTRE au dossier la Correspondance jointe en annexe,

INFORME la Chambre que la demande a été suivie d'effet à compter du 20 juin 2007.



Au nom du Greffier
Marc Dubuisson
Responsable de la Direction du service de la Cour

Fait le 21 juin 2007

À La Haye, Pays-Bas